

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Réunie le 11 décembre 2023 à 14H00
Séance n°12

- Sur 30 membres,

Etaient présents ou représentés les 30 membres suivants :

Collège des Professeurs

M. Jeanick BRISSWALTER
Mme Muriel DAL PONT LEGRAND
M. Luc PRONZATO

Collège des Autres Enseignants

M. Pierre CRESCENZO
M. Didier FORCIOLI
M. Michel GAUTERO
Mme Sarah LABAT-JACQMIN
Mme Céline MASONI-LACROIX
Mme Anne VIGOUROUX

Collège des BIATSS

M. Pascal CREMOUX
M. Erwan PHILIPPE
M. Florent DAUPHIN

Collège des Etudiants

Représentants des Organismes de Recherche

Mme Claire-Isabelle COQUIN, INSERM
Mme Marie-Pierre BALLARIN, IRD
M. Frédéric FONTAINE, CNRS
M. Rodolphe BOURRET, CHUN

Personnalités Qualifiées

2

Représentants des Etablissements Composantes

M. Alain AVENA, Villa ARSON
M. Arnaud CHOPLIN, IFMK
M. Stéphane MAZEVET, OCA

Représentants des Etablissements associés

Mme Elise TOSI, SKEMA
M. Jean ZIEGER, Ecoles d'Art & de Design

Représentant des collectivités territoriales

Membres absents ayant donné procuration

M. Bernard KLEYNHOFF, Conseil Régional PACA à Mme Elise TOSI, SKEMA
M. Bernard ASSO, Conseil Départemental 06 à M. Jeanick BRISSWALTER
Mme Anne LECHACZYNSKI, Verrerie de BIOT à M. Pierre CRESCENZO
Mme Maureen CLERC, INRIA à M. Jeanick BRISSWALTER
Mme Maryline CRIVELLO, AMU à M. Pierre CRESCENZO
M. Frédéric CARLIN, INRAE à Mme Elise TOSI, SKEMA
M. Pierre KORNPROBST à Pascal CREMOUX
Mme Barbara MEAZZI à Mme Muriel DAL PONT LEGRAND
M. Philippe PAQUIS à Mme Muriel DAL PONT LEGRAND

Etaient absents ou excusés les 10 membres suivants :

M. Emmanuel BARRANGER, CAL
M. Rémy BRUNY
M. Andrea ORABONA
M. Franck CHIKLI, Communautés Territoriales

Mme Magali ALTOUNIAN, Métropole NCA
Mme Eva EL SAYED
Mme Donatienne MICHEL-DANSAC, CIRM
Mme Christine MALOT
M. Didier ABADIE, ERACM
Mme Elisabeth PECOU

Invités présents

M. Eric NASICA, VP Finances
M. Pierre BARONE, DVU
Mme Elodie LIONS, DGS OCA
Mme Diana SEBBAR, IDEX
M. Mathieu BAREA FERNANDEZ, DP
M. Boualem ALIOUAT, Directeur de l'IUT
Mme Nadine MARCHANDE, DRARI
M. Marc DALLOZ, VP du Conseil d'Administration
Mme Véronique VAN DE BOR, VP Politique Sociale, Egalité-Diversité
Mme Jennifer BAUDON, DRH
Mme Marie-Sophie BERGER, DAJIM
M. Régis BRANDINELLI, DGS
Mme Anne NAVARRO, DGSA
M. Christophe PROUDHOM, Rectorat de Nice
Mme Nadine GROSSO, DAJIM
Mme Emilie VIALARD, DAJIM
Mme Elodie AUDA, DAJIM
Mme Salima SOULA, DAJIM
M. Benjamin SEROR, DAJIM

3

La séance est présidée par M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'Université Côte d'Azur. Elle débute à 14h00.

I – QUESTIONS FINANCIERES

1) ADOPTION DU BUDGET INITIAL 2024

Présentation de Mme Anne Navarro, Directrice Générale Adjointe finance, moyens et pilotage

Un avis favorable du Comité de pilotage d'établissement a été rendu le 11 décembre 2023.
Un avis de la Commission des finances a été rendu le 18 Octobre 2023.

I - Présentation du budget 2024 d'Université Côte d'Azur

Rappels 2023 : les éléments exogènes

- Dépenses de patrimoine :
 - Augmentation de 6,5m€ du coût des énergies entre 2021 et 2023

- Dépenses de masse salariale :
 - Augmentation de 4 700 000€ due principalement :
 - A la hausse du point d'indice :

*Extrait du Procès-Verbal de la séance du conseil d'administration d'Université Côte d'Azur
du 11 décembre 2023*

- 400 000€ (augmentation du point d'indice 2022 non financé)
- 2 600 000€ (augmentation du point d'indice 2023 financé à 50%)
- Aux mesures non compensées :
 - 1 500 000€ pour les primes pouvoir d'achat
 - 200 000€ liés à l'augmentation de la GIPA

Le plafond d'emploi

La hausse des ETPT prévue pour le plafond Etat est de 23 ETPT pour 2024.

Par conséquent, le plafond d'emploi voté par le CA a été relevé à 2 530 ETPT pour le plafond Etat et se rapproche de la limite fixée par l'Etat de 2571 ETPT. La volonté de se rapprocher du seuil résulte d'une volonté de sincérité sur les moyens humains affectés à nos missions et au développement d'Université Côte d'Azur.

Pour les emplois financés hors SCSP le plafond a été fixé à 720 ETPT avec une hausse prévue en 2024 de 40 ETPT. Celui-ci fera l'objet d'un réajustement en cours d'année en fonction des projets remportés et des recrutements en découlant.

La consommation d'ETPT pour Université Côte d'Azur hors fondation est de 3077,52 dont 2498 emplois sur le plafond Etat.

Pour la fondation UCA Jedi, la consommation prévisionnelle s'établit à 140.45 ETPT uniquement sur plafond Ressources Propres, tous les emplois étant financés via des ressources propres (y compris les 9.45 titulaires)

4

Catégories d'emplois	Nature des emplois		Plafond Etat	Plafond RP	Total
			En ETPT	En ETPT	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	1 115 (1)		1 115
		CDI	12		12
	Non permanents	CDD	388	240	628
S/total EC			1 515	240	1 755
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS					-
BIATOSS	Permanents	Titulaires	635 (2)		635
		CDI	150	95	245
	Non permanents	CDD	230	385	615
S/total Biatoss			1 015	480	1 495
Totaux			2 530 (3)	720	3 250
					Plafond global des emplois voté par le CA
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			2 571 (5)		

Les autorisations budgétaires

Nature	Dépenses		
	BIAE	BR1 AE	AE TOTAL
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	238 910 000 €		238 910 000 €
Fonctionnement et intervention	64 149 004 €		64 149 004 €
Investissement	25 330 950 €		25 330 950 €
TOTAL DES DÉPENSES	328 389 954 €	- €	328 389 954 €

➤ Sur l'investissement :

Le montant des ouvertures des autorisations d'engagement au budget initial est de 25 330 950€

Sur les opérations pluriannuelles de recherche et de formation = 1 680 870€

Sur les opérations immobilières du CPER : 6 350 000€

Helix : 1,1m€

Campus Santé : 0,55m€

Centre de diff de la culture scientifique : 3,8m€

Datacenter Sud : 0,9m€

Sur l'AAP France Relance 2030 : 1 425 000€

Sur l'activité courante = 15 875 080€

246 254 € pour nos sites et campus

1 587 826€ pour nos composantes de formation et de recherche

25 000€ pour les 2IP

7 546 500€ pour notre patrimoine :

70 000,00 € PASTEUR DESAMANTAGE SOUS-STATION

700 000,00 € Travaux d'urgences & AMO

120 000,00 € VALROSE SALLE MACHINE

950 000,00 € Désamiantage volets désenfumage IGH Pasteur

464 000,00 € Centre de diffusion développement Durable Valrose

1 700 000,00 € PASTEUR R+5

450 000,00 € BU ARCHIMED

690 500,00 € ARCHIMED ETANCHEITE

792 000,00 € DROIT RACCORDEMENT VALROSE RESEAU URBAIN

100 000,00 € PEMED : TRAVAUX DE PARACHEVEMENT

300 000,00 € INPHYNI : TRAVAUX DE PARACHEVEMENT

250 000,00 € TVA PLAN DE RELANCE

760 000,00 € CARLONE PARVIS accès handicap

200 000,00 € Rénovation ISBA

2 470 000€ pour nos services supports et soutiens

500 000,00 € politique sureté & sécurité

600 000,00 € Direction des Systèmes d'Informations (DSI)
5 000,00 € ICE
2 000,00 € SCD
300 000,00 € Politique formation
563 000 Recherche
500 000 Vie étudiante

4 000 000€ pour les réserves établissements (ouvertures de nouvelles recettes et dépenses)

➤ Sur le fonctionnement :

Le montant des ouvertures des autorisations d'engagement au budget initial est de 64 149 004€

Sur les opérations pluriannuelles de recherche et de formation = 15 302 731€

Sur l'activité courante = 48 846 273€

Dont 18 750 000€ au titre de notre maintenance et de notre exploitation immobilière, soit 38,4%

Dont 20 500 000€ pour nos composantes de formation et de recherche, soit 42%

Dont 5 200 000€ pour nos services supports et soutiens, soit 10,65%

Dont 4 000 000€ pour les réserves établissements (ouvertures de nouvelles recettes et dépenses), soit 8,2%

6

Le modèle économique d'allocation budgétaire est identique que celui des années précédentes malgré une situation financière jamais connue liée aux facteurs exogènes.

La seule augmentation à constater est celle liée au coûts énergétiques (+6.5m€ entre 2021 et 2024)

➤ Sur le personnel :

Le budget de la masse salariale hors fondation UCA JEDI est de 238 910 000 €.

Les mesures exogènes gouvernementales dites « Guerini » ont un impact important sur ce budget :

L'augmentation du point d'indice de 1.5% : 1,45M€

850 K pour les enseignants titulaires, 250 K€ pour les BIATSS titulaires, 100 K€ pour les enseignants contractuels, 240 K€ pour les BIATSS contractuels

La hausse de 5 points d'indice : 1,57M€

626 K€ pour les enseignants titulaires, 360 K€ pour les BIATSS titulaires, 253 K€ pour les enseignants contractuels, 331 K€ pour les BIATSS contractuels

Elles sont compensées par l'Etat à hauteur de 50%

L'intégration du personnel de l'IFMKN : 1M€
dont 625 K€ pour le personnel et 365 K€ pour le paiement des heures d'enseignement pour les vacataires d'enseignement.
Financé à 100% par la Région

Le Glissement Vieillessement Technicité positif : 3M€
Dont 2,3 M€ pour les enseignants et 670 K€ pour les BIATSS.

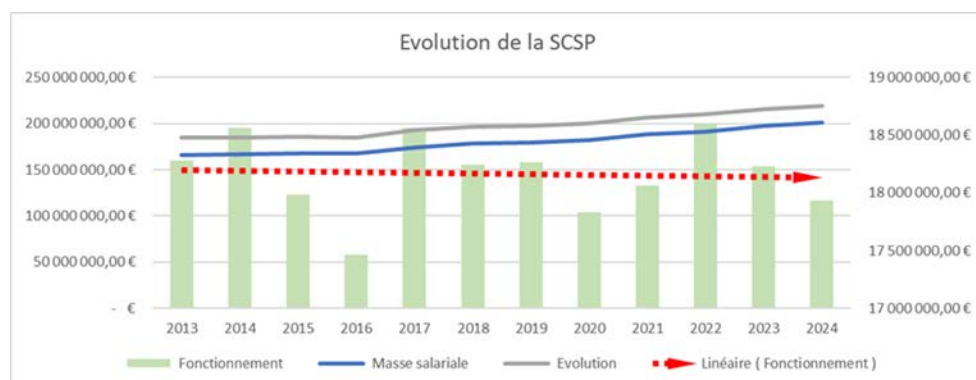
La campagne d'emploi BIATSS : 0,32M€
une hausse des coûts de 72 K€ pour donner suite aux concours ouverts et la création d'emplois BIATSS hors projets à hauteur de 250 K€.

La campagne enseignants chercheurs et enseignants du second degré : 0,44M€
440 K€ qui permettront de maintenir les taux d'encadrement à défaut de pouvoir les augmenter en raison de l'impact des mesures exogènes sur le budget.

Les recettes budgétaires


Le montant prévu pour la SCSP en augmentation est de 219 247 158 €
Mesures indiciaires du rendez-vous salarial du 12 juin 2023 : 2 093 619 €
Poursuite de la loi de programmation de la recherche (LPR) : 1 513 811 €
Mesures ressources humaines : 1 009 225 €
Soutien des actions de recherche : 389 258 €
Soutien au titre de l'accompagnement à la création de chaires de professeurs juniors : 115 328 €
Mesures de santé : 341 997 €
Mesure au titre de l'égalité des chances : 891 667 €
Adaptation de l'offre de formation : 420 287€
En constante augmentation, la SCSP affiche depuis 2013 une augmentation récurrente de la masse salariale (+15% de 2013 à 2024). Les crédits de fonctionnement sont quant à eux en diminution et restent inférieurs aux dotations de 2013.

7



Recettes			
Montants			
BI PR	BR1 PR	PR TOTAL	
269 133 898 €	- €	269 133 898 €	Recettes globalisées
219 247 158 €		219 247 158 €	Subvention pour charges de service public
64 250 €		64 250 €	Autres financements de l'Etat
2 190 500 €		2 190 500 €	Fiscalité affectée
13 902 323 €		13 902 323 €	Autres financements publics
33 729 667 €		33 729 667 €	Recettes propres
29 475 449 €	- €	29 475 449 €	Recettes fléchées **
5 959 375 €		5 959 375 €	Financements de l'Etat fléchés
22 773 040 €		22 773 040 €	Autres financements publics fléchés
743 034 €		743 034 €	Recettes propres fléchées
298 609 347 €	- €	298 609 347 €	TOTAL DES RECETTES

8

 Le compte de résultat							
CHARGES	BI	BR1	TOTAL CHARGES	PRODUITS	BI	BR1	TOTAL PRODUITS
Personnel	236 028 182 €		236 028 182 €	Subventions de l'Etat	218 948 360 €		218 948 360 €
dont charges de pensions civiles*				Fiscalité affectée	2 190 500 €		2 190 500 €
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	85 908 108 €		85 908 108 €	Autres subventions	36 669 323 €		36 669 323 €
				Autres produits	52 730 921 €		52 730 921 €
TOTAL DES CHARGES (1)	321 936 291 €	- €	321 936 291 €	TOTAL DES PRODUITS (2)	310 539 104 €	- €	310 539 104 €
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (1) - (1)				Résultat prévisionnel - perte (4) = (1) - (2)	11 397 187 €		11 397 187 €
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)				TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	33 472 828 €		33 472 828 €

Un résultat d'exploitation déficitaire à hauteur de -11 397 828 € qui s'explique par :

Les éléments exogènes pour 10.8M € (94.7% du déficit)

- Le surcoût énergétique pour +6,5 M€ (vs 2021)- stable
(La diminution de la consommation vient absorber la suppression du bouclier tarifaire)
- La compensation partielle de l'augmentation du point d'indice 2022 seulement sur le plafond 1 (400k€) - stable
- La compensation partielle de l'augmentation du point d'indice 2023 seulement sur le plafond 1 (2.6M€) - stable
- L'augmentation de la garantie individuelle pouvoir d'achat, CET et remboursement transport (300k€) – en augmentation
- L'augmentation des coûts de notre maintenance immobilière en lien avec l'inflation principalement (1M€) – en augmentation

Les éléments subis car issus de notre pyramide des âges pour 0,6M €

Une partie de notre GVT : 0,6M€ (5.3% du déficit)

La capacité d'autofinancement (CAF) et le tableau de financement

	BI	BR1	CAF
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 11 397 187 €		- 11 397 187 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	23 900 000 €		23 900 000 €
- reprise de provision			- €
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			- €
- produits de cession d'éléments d'actifs			- €
- quote-part des subventions d'investissement versée au résultat de l'exercice	19 900 000 €		19 900 000 €
ICAF ou IAF*	- 7 397 187 €		- 7 397 187 €

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

FONDS	BI	BR1	TOTAL FONDS	RESSOURCES	BI	BR1	TOTAL RESSOURCES
Insuffisance d'autofinancement*	7 397 187 €		7 397 187 €	Capacité d'autofinancement*			- €
Investissements	26 289 966 €		26 289 966 €	Financement de l'actif par l'État	14 286 369 €		14 286 369 €
Remboursement des dettes financières				Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	2 289 866 €		2 289 866 €
				Autres ressources	- €		- €
				Augmentation des dettes financières (emprunt)	2 200 000 €		2 200 000 €
TOTAL DES EMPLOIS (5)	33 687 153 €		33 687 153 €	TOTAL DES RESSOURCES (6)	18 976 235 €		18 976 235 €
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)				PRÉLEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	14 710 918 €		14 710 918 €

- L'impact sur le résultat de fonctionnement des dotations aux amortissements et provisions est stable comparé au BR1 2023.
- Au global le calcul de la CAF partant d'un déficit génère donc une **insuffisance d'autofinancement (IAF)** de **7 397 187€** ne nous permettant pas de financer nos investissements
- Et donc in fine un prélèvement sur le fonds de roulement de **14 710 918 m€** (soit 900k€ de plus qu'au budget 2023)

9

Les ratios prudentiels

Niveau de l'indicateur	Niveau de calcul - données utilisées	Seuil de vigilance en % (Alerte)	Compte Rendu 2022	Compte Rendu 2023	Compte Rendu 2022	BR1 2023	2024	Evolution
Fonds de roulement en euros	Fonds de roulement / charges de fonctionnement (1) * 100	Seuil : 20 jours	26 289 966	26 289 966	26 289 966	26 289 966	26 289 966	
Fonds de roulement en nombre de jours			30	43	44,3%	38,11%	6,9%	
Taux de couverture en euros	Dotations et charges de fonctionnement (2) * 100	Seuil : 80 jours	60 000 000	62 249 900	69 363 671	77 822 809	51 871 580	
Taux de couverture en nombre de jours			60,2%	114,6%	128,3%	110,7%	62,6%	
Ratio des charges entrées	Charges entrées / produits de fonctionnement	Vigilance : entre 0 et 10 % Alerte : supérieure à 10%	1,22%	1,25%	1,46%	1,68%	1,22%	
Ratio des charges déductibles de fonctionnement général	Charges déductibles de fonctionnement / produits de fonctionnement		36,2%	38,3%	36,2%	33,7%	21,34%	
Dépendance aux Ressources de l'État	Ressources propres / produits de fonctionnement	Vigilance : 10% - seuil > 10% Alerte : seuil inférieur à 10%	20,6%	23,0%	20,0%	28,6%	24,3%	
Autres ressources	Autres ressources / produits de fonctionnement	Vigilance : < 10% Alerte : inférieur à 10%	20,6%	23,0%	20,0%	28,6%	24,3%	
Taux de déficit	Résultat / total de la dette 7	Vigilance : entre 0 et 2 % Alerte : inférieur à 2%	1,90%	1,0%	2,22%	3,9%	3,6%	
Ratio des charges de personnel	Charges de personnel / produits de fonctionnement	Vigilance : 80% - seuil > 80% Alerte : seuil inférieur à 80%	81,36%	76,1%	75,4%	79,2%	81,2%	
Taux d'autofinancement	CAF / Produits de fonctionnement	Vigilance : 0% - seuil > 0% Alerte : inférieur à 0%	1,37%	1,4%	1,76%	1,94%	2,33%	
Part de l'autofinancement dans l'investissement	CAF / Dépenses d'investissement	Vigilance : 10% - seuil > 10% Alerte : seuil inférieur à 10%	20,4%	47,3%	36,6%	10,0%	20,14%	

Ces ratios, passant pour certains sous les seuils prudentiels, sont cependant à nuancer.

En effet, les données sont basées sur la dernière prévision en date, c'est-à-dire celle du budget rectificatif n°1 de 2023.

Depuis, de nouvelles informations et notifications du ministère ont amélioré notre atterrissage prévisionnel au 31/12/2023.

Ainsi, nous prévoyons :

- Des produits supérieurs d'approximativement **2 000 000€**
- Une recette supplémentaire pour compenser à hauteur de 50% les mesures « Guerini » 2023 = **1 050 000€**
- Une recette supplémentaire pour compenser le surcout énergétique = **5M€ à confirmer**
- Une légère sous exécution de notre prévision de masse salariale non financée = **à confirmer**
- Une recette non inscrite au BR1 concernant l'aide au démarrage du BUT3 des IUT = **460k€**

Ainsi, ce sont au minimum **8 500 000€ supplémentaires** qui augmenteront au 31/12/2023, notre fonds de roulement.

Ces sommes supplémentaires ne permettront cependant pas d'améliorer significativement nos ratios mais permettront à l'établissement de pouvoir envisager la construction d'un budget 2025.

Luc PRONZATO remarque que sur le glissement vieillesse-technicité (GVT), c'est de l'ordre de 2,7 millions, mais dans le budget d'octobre, il était noté 1,6 millions (GVT net).

Anne NAVARRO explique que cet écart s'explique de la manière suivante : Le GVT positif recense l'évolution de carrière des agents et le GVT net (exemple : compensation des agents partis à la retraite).

« Nous sommes toujours aux alentours de 2,5 millions et 3 millions. Dans les années à venir, il y aura moins de départ à la retraite au vu des éléments que l'on a. »

Luc PRONZATO s'interroge également sur les recettes propres globalisées en formation continue et DE. En octobre, il était prévu 7 millions et aujourd'hui nous sommes à 5,8 millions, car l'un des éléments d'explication est le fait que les masters IDEX ne sont plus comptabilisés dans cette partie-là, ils sont passés dans la Fondation. Il y a quand même 1,2 millions de différence, sachant que le départ des masters IDEX c'est 750 000 (droit d'inscription des étudiants).

Luc PRONZATO observe que dans les emplois BIATSS une augmentation extrêmement forte des CDD/CDI :

Pour les CDI :

- Début du mandat : 80
- Octobre 2023 : 200
- Décembre 2023 : 245

Pour les CDD :

- En 2020 : 498
- Octobre 2023 : 590
- Décembre 2023 : 615

Pour les TITULAIRES :

- En 2020 : 695
- Prévoyance fin 2023 : 650

- Décembre 2023 : 635

Jeanick BRISSWALTER explique que ce n'est pas la trajectoire souhaitée, en revanche le mode de fonctionnement aujourd'hui dans l'enseignement supérieur et de la recherche en ce qui concerne les projets et appel à projets mécaniquement fait augmenter le nombre de CDD. Ce qui a été mis en place et peut être considéré comme une prise de risque, c'est le fait que l'Université cédise plus vite.

Les CDD sont attribués essentiellement sur tout le budget d'appel à projets.

Régis BRANDINELLI rassure en faisant remarquer que la cédésation c'était pour enlever la précarité des postes. L'objectif est de promouvoir la titularisation.

Luc PRONZATO répond que l'augmentation du nombre de CDI n'est pas liée uniquement à une transformation de postes de CDD en CDI puisque les CDD et les CDI augmentent. Et ce n'est pas quelque chose qui vient s'ajouter au nombre de titulaires puisque le nombre de titulaires baisse.

Erwan PHILIPPE souligne que les emplois précaires (CDD) augmentent, les CDI augmentent et les emplois en titulaires baissent.

Régis BRANDINELLI explique les raisons pour lesquelles l'Université rencontre des difficultés à attirer des titulaires :

- La rémunération
- L'attractivité de l'enseignement supérieur parmi les ministères

11 Erwan PHILIPPE explique que l'on retrouve énormément de contractuels sur l'ensemble des services centraux, entre autres à la DRH, et que ce ne sont donc pas des contrats « en mode projet ».

Régis BRANDINELLI rappelle que ce n'est pas une volonté de l'établissement, mais comprend la remarque de Erwan PHILIPPE, sur la majorité des postes en CDD aujourd'hui qui sont des postes projets. « Effectivement, dans les services centraux, il y a des contractuels et probablement trop. »

Il donne l'exemple de la DRH : La complexité du métier qu'on a aujourd'hui dans la partie RH qui fait qu'on est efficace sont d'abord les titulaires, évidemment puisqu'ils connaissent le droit public et qu'on rêve d'avoir beaucoup de titulaires à ces postes-là, mais la réalité, c'est qu'il y a très peu de candidats voire pas de candidats titulaires pour les raisons évoquées ci-dessus. Ce n'est pas du tout un choix de l'Université.

Florent DAUPHIN manifeste ses craintes sur l'insuffisance de concours de ces 10 dernières années. Le nombre de titulaires est en baisse, sachant qu'il y a beaucoup de départ à la retraite.

II - Présentation du budget 2024 de la Fondation UCA Jedi

Pour rappel approbation du conseil de gestion de la Fondation sur le BI 2024 le 15.11.23.

La ventilation prévisionnelle de la subvention ANR allouée à l'IdEx est effectuée entre 8 actions phares :

La gouvernance
 Les académies
 La MSI
 L'innovation
 Pédagogie et Formation innovantes
 Recherche
 Université cible
 Déploiement à l'international

12

		Dotation 2024	Dotation 2023
1 - Gouvernance	Gouvernance	2 602 000 €	1 500 000 €
	Académie 1	350 000 €	350 000 €
2 - Académies	Académie 2	350 000 €	350 000 €
	Académie 3	350 000 €	350 000 €
	Académie 4	350 000 €	350 000 €
	Académie 5	350 000 €	350 000 €
	MSI	350 000 €	350 000 €
4 - Innovation	MSI	350 000 €	350 000 €
	CDR APC	150 000 €	150 000 €
	CDR IMREDD	200 000 €	200 000 €
	CDRS XR2C2	50 000 €	50 000 €
	Partenariats	250 000 €	310 000 €
5 - Pédagogie et formation innovantes	Entrepreneuriat	133 000 €	133 000 €
	Startups	250 000 €	250 000 €
	CAP	120 000 €	120 000 €
	UnCA ^{MS} Junior & Champion	350 000 €	350 000 €
	MSc & MOI	750 000 €	600 000 €
6 - Recherche	Prog Stratégiques	625 000 €	1 500 000 €
	Attractivity packages	800 000 €	800 000 €
	Collegium of Advanced Studies	80 000 €	300 000 €
	Backup	100 000 €	66 000 €
	Chaires Excellence, chaires UNESCO & PRA	600 000 €	600 000 €
	Pool experts	40 000 €	40 000 €
	LabEx		2 299 351 €
	Prog Doctorants et Post-doc	2 890 000 €	2 292 000 €
	Soutien EUR + Neuromod	880 000 €	880 000 €
	Welcome Center	100 000 €	100 000 €
7 - Université Cible	Pool gestionnaires	100 000 €	120 000 €
	International scientific visibility	200 000 €	150 000 €
	Soutien transformation services	240 000 €	240 000 €
	Partenariats Larges	450 000 €	450 000 €
8 - Déploiement à l'international	Ulysseus	400 000 €	400 000 €
	Campus Délica/Pays émerg	40 000 €	100 000 €
	Partenariats thématiques	150 000 €	150 000 €
	Cellule Europe Mutualisée	100 000 €	100 000 €
	Représentation et influence	250 000 €	200 000 €
	Entrepreneuriat		150 000 €
9 - Entrepreneuriat et Vie étudiante	UnCA ^{MS} Junior et Champion		270 000 €

II – Budget Fondation UCAJedi

Au total : 15 M€ pour 2024 contre 13,9M€ en 2023, soit +7,3%

Tableau 2
Autorisations budgétaires (FONDATION)
Budget 2024 CA du 11 décembre 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT									
Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire *									
Nature	Dépenses						Recettes		
	NI AE	BRI AE	AE TOTAL	NI CP	BRI CP	CP TOTAL	NI PR	BRI PR	PR TOTAL
Personnel							885 075,00 €	- €	885 075,00 €
dont contributions employeur au CAS Pension	7 356 232,57 €		7 356 232,57 €	7 356 232,57 €		7 356 232,57 €			
 Fonctionnement et intervention	7 035 647,97 €		7 035 647,97 €	7 035 647,97 €		7 035 647,97 €			
 Investissement	1 505 000,16 €		1 505 000,16 €	1 505 000,14 €		1 505 000,14 €			
TOTAL DES DÉPENSES	15 896 880,70 €	- €	15 896 880,70 €	15 896 880,68 €	- €	15 896 880,68 €	12 841 133,12 €	- €	12 841 133,12 €
Solde budgétaire (excédent)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	2 170 672,56 €	- €	2 170 672,56 €
									TOTAL DES RECETTES
									13 726 208,12 €
									TOTAL DES RECETTES
									13 726 208,12 €

Le budget de la fondation universitaire n'est désormais plus intégré dans les tableaux budgétaires de l'établissement mais est « annexé »

Le budget proposé de 15,8m€ en AE/CP et 13,7m€ en Recettes attendues est en légère augmentation par rapport au budget rectificatif n°1 de 2023

La prévision d'ouverture tient compte des prochains reports des crédits non consommés en 2023

13

Tableau 3
Situation patrimoniale (FONDATION)
Budget 2024 CA du 11 décembre 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT									
Compte de résultat prévisionnel									
Départ	NI	BRI	TOTAL	NI	BRI	TOTAL	NI	BRI	TOTAL
Produits									
Produit de l'exercice	1 200 000 €		1 200 000 €			1 200 000 €			1 200 000 €
Produit de la vente de biens									
Produit de la vente de services									
Produit de la vente de biens et services									
Produit de la vente de biens et services									
Produits de l'exercice	1 200 000 €	- €	1 200 000 €	- €	- €	1 200 000 €	- €	- €	1 200 000 €
Charges									
Charges de personnel									
Charges de fonctionnement									
Charges d'investissement									
Charges de l'exercice	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Produit net de l'exercice	1 200 000 €	- €	1 200 000 €	- €	- €	1 200 000 €	- €	- €	1 200 000 €
État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés									
Produits constatés									
Produit de l'exercice									
Produit de la vente de biens et services									
Produits constatés	1 200 000 €	- €	1 200 000 €	- €	- €	1 200 000 €	- €	- €	1 200 000 €
Charges constatées									
Charges de personnel									
Charges de fonctionnement									
Charges d'investissement									
Charges constatées	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Produit net constaté	1 200 000 €	- €	1 200 000 €	- €	- €	1 200 000 €	- €	- €	1 200 000 €
POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT									
Produits constatés									
Produit de l'exercice									
Produit de la vente de biens et services									
Produits constatés	1 200 000 €	- €	1 200 000 €	- €	- €	1 200 000 €	- €	- €	1 200 000 €
Charges constatées									
Charges de personnel									
Charges de fonctionnement									
Charges d'investissement									
Charges constatées	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Produit net constaté	1 200 000 €	- €	1 200 000 €	- €	- €	1 200 000 €	- €	- €	1 200 000 €

Au 31.12.2024 nous prévoyons:

- Un niveau de Trésorerie de : 2,6m€ mais qui sera certainement plutôt autour de 11m€
- Un niveau de FDR de : 202 K€

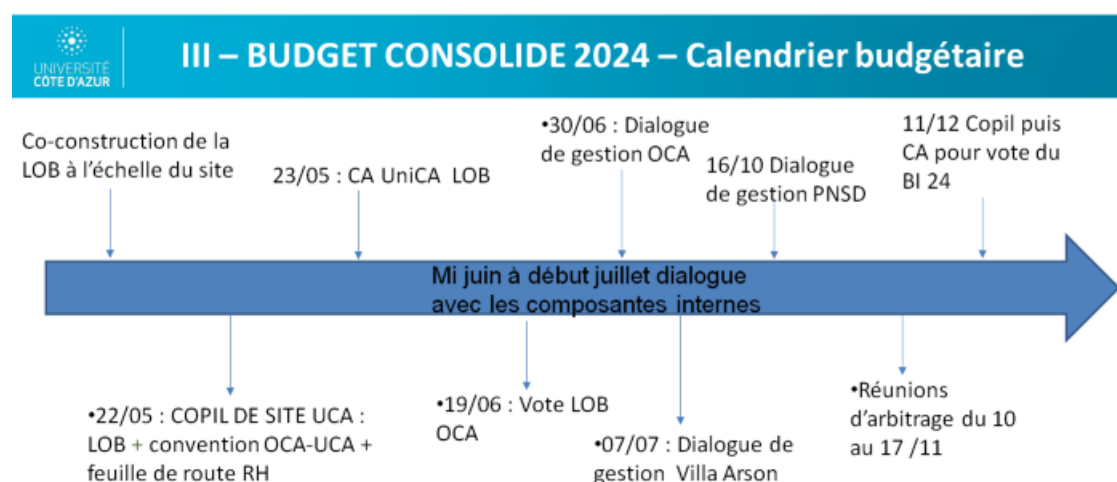
Luc PRONZATO s'interroge sur les 750 000 euros qui étaient liés au master et qui voit apparaître la même somme dans un tableau qui correspond à une subvention ANR. Il s'étonne de voir la même somme dans les ressources globalisées et dans le budget IDEX.

Anne NAVARRO répond en lui expliquant qu'il y a deux sources de financement. Une partie de la dotation est fléchée ; quant aux ressources propres elles sont bien issues des droits d'inscription des étudiants.

Luc PRONZATO se questionne aussi sur l'augmentation de la ventilation de la subvention, pour ce qui est de la gouvernance de l'IDEX. En 2023, 20,5 millions et en 2024, on prévoit 2,6 millions.

Diana SEBBAR explique cette augmentation avec des éléments factuels. La situation en 2023 n'était pas vraiment représentative de la réalité des charges de la masse salariale.

III - Présentation du budget consolidé à l'échelle du Site Université Côte d'Azur



14

III – BUDGET CONSOLIDE 2024

Le domaine des STU à l'échelle du site (périmètre des 3 laboratoires : Artémis, Geoazur et Lagrange)

Tutelle	Emplois sous plafond Etat	Emplois sur RP	TOTAL	MASSE SALARIALE	CRÉDITS HORS MS	total	Poids
CNRS	105,00	60,00	165,00	12 223 228	923 260	13 146 488	41%
UniCA	76,30	15,90	92,20	6 721 973	664 237	7 386 210	23%
OCA	59,08	33,00	92,07	6 590 244	5 167 211	11 757 455	36%
Total	240,38	108,90	349,27	25 535 444,60	6 754 708,00	32 290 153	

Les actions communes dans le domaine des STU :

	Soutien aux activités du projet scientifique OCA	Recrutements joints académiques (CPJ, DR ex)	Pôle SNO numérique	Labcoms	Soutiens laboratoires + Poincaré	TOTAL	Poids
OCA	100 000 €	83 500 €	100 000 €	70 000 €	296 000 €	649 500 €	40%
UniCA IDEX		301 000 €	40 000 €	0 €	65 000 €	406 000 €	25%
UniCA		12 500 €		0 €	163 700 €	176 200 €	11%
CNRS		0 €	47 000 €	0 €	341 600 €	388 600 €	24%
Total	100 000 €	397 000 €	187 000 €	70 000 €	866 300 €	1 620 300 €	

Les actions communes dans le domaine de l'art :

- Mise en place des doctorats avec la Villa Arson par le projet en art/création littéraire/musique en Lien avec l'ED 86 SHAL
- Création d'un institut fédératif de recherche avec la Villa Arson pour intégrer des partenaires institutionnels
- Création d'un Master of Science pratiques curatoriales (IDEX) – Villa Arson
- DU avec PNSD sur la thématique de recherche Danse, santé et vieillissement
- Universitarisation du diplôme de professeur de danse pour en faire un grade licence
- Améliorer l'intégration du PNSD dans le développement de la Licence Arts et Métiers de l'image avec statut similaire aux sportifs de haut niveau.
- Mutualisation des ressources documentaires du SCD sur Georges Melies aux étudiants et enseignants du PNSD.
- Coordination de la politique culturelle à l'échelle du site budget de fonctionnement culture : **395K€**

III – BUDGET CONSOLIDE 2024 en dépenses

Nature	Dépenses											
	Montants											
	UnICA	Fondation UCA Jedi	OCA	VA	PNSD	TOTAL AE	UnICA	Fondation UCA Jedi	OCA	VA	PNSD	TOTAL CF
Personnel	238 910 000 €	7 356 233 €	10 959 370 €	741 329 €	2 503 675 €	260 470 607 €	238 910 000 €	7 356 233 €	10 959 370 €	741 329 €	2 503 675 €	260 470 606 €
Fonctionnement et intervention	64 149 004 €	7 035 648 €	4 128 858 €	1 865 525 €	1 202 771 €	78 381 806 €	59 416 751 €	7 035 648 €	5 970 427 €	1 865 525 €	1 202 771 €	73 491 122 €
Investissement	25 130 950 €	1 505 000 €	1 918 668 €	939 357 €	302 200 €	29 995 175 €	24 455 126 €	1 505 000 €	1 774 668 €	939 357 €	302 200 €	28 976 351 €
TOTAL DES DÉPENSES	328 189 954 €	15 896 881 €	17 006 896 €	3 546 211 €	4 008 646 €	368 848 588 €	322 781 876 €	15 896 881 €	16 704 465 €	3 546 211 €	4 008 646 €	362 938 079 €
Solde budgétaire (excédent)											232 150 €	

III – BUDGET CONSOLIDE 2024 en recettes

Recettes						
Montants						
UnICA	Fondation UCA Jedi	OCA	VA	PNSD	TOTAL	Natures
269 133 898 €	885 075 €	11 752 149 €	3 111 351 €	4 240 796 €	289 123 269 €	Recettes globalisées
219 247 158 €		10 579 584 €	1 788 444 €		231 615 186 €	Subvention pour charges de service public
64 250 €		- €	939 357 €	1 005 320 €	2 008 927 €	Autres financements de l'Etat
2 190 500 €		- €	- €		2 190 500 €	Fiscalité affectée
13 902 323 €	38 190 €	787 741 €	135 000 €	910 000 €	15 773 254 €	Autres financements publics
33 729 667 €	846 885 €	384 824 €	248 550 €	2 325 476 €	37 535 402 €	Recettes propres
29 475 449 €	12 841 133 €	3 311 803 €	86 560 €	- €	45 714 945 €	Recettes fléchées**
5 959 375 €		- €	44 000 €		6 003 375 €	Financements de l'Etat fléchés
22 773 040 €	12 841 133 €	2 789 672 €	28 560 €		38 432 405 €	Autres financements publics fléchés
743 034 €		522 131 €	14 000 €		1 279 165 €	Recettes propres fléchées
298 609 347 €	13 726 208 €	15 063 952 €	3 197 911 €	4 240 796 €	334 838 214 €	TOTAL DES RECETTES
24 172 529	2 170 673	1 640 513	348 300		28 099 865	Solde budgétaire (déficit)

III – BUDGET CONSOLIDE 2024 situation patrimoniale

compte de résultat prévisionnel

Comptes	UNICA	Fondation UCA JEDI	OCA	VA	PNSD	TOTAL COMPTES	PRODUITS	UNICA	Fondation UCA JEDI	OCA	VA	PNSD	TOTAL PRODUITS
Produit	250 000 100 €	7 207 000 €	10 900 000 €	241 500 €	2 500 000 €	251 408 100 €	Subventions d'Etat	250 000 000 €	- €	10 970 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	252 750 000 €
Produit d'exploitation							Produit d'exploitation	2 100 000 €	- €				2 100 000 €
Produit financier							Autres subventions	30 000 000 €	10 500 000 €	4 100 000 €	100 000 €	910 000 €	50 510 000 €
Produit d'investissement							Autres produits	32 700 000 €	800 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	2 000 000 €	36 700 000 €
TOTAL des COMPTES (1)	250 000 100 €	7 207 000 €	10 900 000 €	241 500 €	2 500 000 €	251 408 100 €	TOTAL des PRODUITS (2)	282 800 000 €	10 500 000 €	16 070 000 €	1 000 000 €	4 000 000 €	299 370 000 €
Charge d'exploitation							Module prévisionnel année 08 - 02 - 03	11 000 000 €					11 000 000 €
Charge d'investissement													
TOTAL des CHARGES (3)	11 000 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	11 000 000 €							
TOTAL des COMPTES de résultat prévisionnel (1) - (3) - (4)	239 000 100 €	7 207 000 €	10 900 000 €	241 500 €	2 500 000 €	240 408 100 €	TOTAL des COMPTES de résultat prévisionnel (1) - (3) - (4)	271 370 000 €	10 500 000 €	16 070 000 €	1 000 000 €	4 000 000 €	288 340 000 €

	UNICA	Fondation UCA JEDI	OCA	VA	PNSD	CAF
Résultat prévisionnel de l'exercice (Bénéfice (3) ou perte (-4))	-11 034 138 €	3 000 €	83 214 €	-348 300 €	189 367 €	-11 106 857 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	23 900 000 €	52 000 €	1 450 000 €	1 205 000 €	125 500 €	26 732 500 €
- reprise de provision	- €	- €	- €	- €	2 800 €	2 800 €
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	- €	- €	- €	- €	- €	- €
- produits de cession d'éléments d'actifs	- €	- €	- €	- €	- €	- €
- quote-part des subventions d'investissement versée au résultat de l'exercice	19 900 000 €	50 000 €	800 000 €	1 205 000 €	25 500 €	21 980 500 €
= CAF ou IAF*	-7 034 138 €	5 000 €	733 214 €	-348 300 €	286 567 €	-6 357 657 €

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

III – BUDGET CONSOLIDE 2024 situation patrimoniale

Comptes	UNICA	Fondation UCA JEDI	OCA	VA	PNSD	TOTAL COMPTES	PRODUITS	UNICA	Fondation UCA JEDI	OCA	VA	PNSD	TOTAL PRODUITS
Produit	250 000 100 €	7 207 000 €	10 900 000 €	241 500 €	2 500 000 €	251 408 100 €	Subventions d'Etat	250 000 000 €	- €	10 970 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	252 750 000 €
Produit d'exploitation							Produit d'exploitation	2 100 000 €	- €				2 100 000 €
Produit financier							Autres subventions	30 000 000 €	10 500 000 €	4 100 000 €	100 000 €	910 000 €	50 510 000 €
Produit d'investissement							Autres produits	32 700 000 €	800 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	2 000 000 €	36 700 000 €
TOTAL des COMPTES (1)	250 000 100 €	7 207 000 €	10 900 000 €	241 500 €	2 500 000 €	251 408 100 €	TOTAL des PRODUITS (2)	282 800 000 €	10 500 000 €	16 070 000 €	1 000 000 €	4 000 000 €	299 370 000 €
Charge d'exploitation							Module prévisionnel année 08 - 02 - 03	11 000 000 €					11 000 000 €
Charge d'investissement													
TOTAL des CHARGES (3)	11 000 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	11 000 000 €							
TOTAL des COMPTES de résultat prévisionnel (1) - (3) - (4)	239 000 100 €	7 207 000 €	10 900 000 €	241 500 €	2 500 000 €	240 408 100 €	TOTAL des COMPTES de résultat prévisionnel (1) - (3) - (4)	271 370 000 €	10 500 000 €	16 070 000 €	1 000 000 €	4 000 000 €	288 340 000 €

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

	UNICA	Fondation UCA JEDI	OCA	VA	PNSD	Budget 2024
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT - APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	-14 347 870 €	- €	228 214 €	-348 300 €	-45 633 €	-14 513 589 €
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	40 327 200 €	2 170 673 €	2 040 390 €	128 956 €	- €	44 667 219 €
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (1) ou RILEVEMENT (11)	-25 979 410 €	-2 170 673 €	-1 812 176 €	-477 255 €	-45 633 €	-30 485 147 €
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	925 491 €	202 486 €	2 826 872 €	2 111 224 €		6 066 073 €
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-57 923 576 €	-2 362 037 €	-343 954 €	-85 879 €		-60 027 537 €
Niveau de la TRESORERIE	58 849 067 €	2 564 522 €	2 482 918 €	2 197 103 €	1 136 100 €	67 229 709 €

Tous ces éléments ne sont pas votés à ce jour et sont donnés à titre indicatif

En mai, une lettre d'orientation budgétaire a été votée en mai. Il y'a eu de nombreux dialogues de gestion avec les composantes internes et avec les établissements-composantes.

Stephane MAZEVET parle de la lettre d'orientation budgétaire, en six axes de l'Observatoire.

Il en rappelle le contexte. Il indique : dans cette lettre il y'avait un paragraphe qui résumait ce que l'on faisait autour des sciences de la Terre et de l'Univers. Au niveau de l'établissement nous l'avons décliné dans une lettre d'orientation budgétaire plus étendue avec essentiellement 6 axes que l'on souhaitait renforcer et c'est là que nous avons le dialogue entre l'Université, l'Observatoire et le CNRS du fait qu'on rentre dans des dialogues de gestions. Nous avons dit dans cette lettre que nous allions poursuivre les recrutements académiques en juin, c'est-à-dire qu'on fait des CPJ qu'on environne. Nous avons le soutien aux activités scientifiques pour avoir une interaction entre l'Université et l'Observatoire et que l'on sache de quoi on parle en termes de Sciences de la Terre et de l'Univers. Nous avons défini un projet scientifique il y a deux ans avec 5 axes scientifiques que l'on appelle soutien aux activités du projet scientifique de l'Observatoire. On finance ce premier axe à hauteur de 100 000 euros en 2023, qu'on a proposé de renouveler pour 2024 avec le CNRS qui rentre dans le dialogue de gestion et qui rajoute 100 000 euros de soutien aux 5 axes scientifiques. Après, les recrutements en juin vont en résonance avec ces activités scientifiques.

Il y'a beaucoup de demandes sur la mise en place des données puisqu'on est un Observatoire, donc une de nos missions en tant qu'Observatoire est de mettre à disposition des données (ex : télescope). Il y a un besoin très fort de développement d'outils numériques pour pouvoir développer des outils pour pouvoir interroger des bases de données.

Ce qui a été décidé il y a deux ans maintenant, c'est d'avoir un pôle mutualisé au niveau de l'établissement qui travaille sur projet et qui vient répondre à des demandes des différentes équipes de recherche. On l'a construit comme suit :

- 1 poste IDEX
- 1 poste CNRS
- 2 postes en lien avec un dialogue de gestion qui a été fait avec le ministère »

Marc DALLOZ prend la parole en expliquant que les établissements-composantes gardent leur personnalité morale et donc leur autonomie budgétaire. Il y'a des statuts différents comme la Villa Arson qui dépend du Ministère de la Culture, l'Observatoire est passé grand établissement, le PNSD est une association et pourtant le Ministère nous demande à l'échelle du site de présenter un budget consolidé. Il explique que ce que nous votons au Conseil d'Administration, c'est le budget de l'établissement après qu'il a été présenté la version consolidée à l'échelle du site.

Florent DAUPHIN remarque que dans la masse salariale, il y'a 40 millions de plus aujourd'hui en 4 ans, sachant que ce sont les mêmes missions.

Marc DALLOZ lui répond que justement la dynamique a généré un périmètre bien plus large.

Erwan PHILIPPE remercie tout le monde pour tout ce travail effectué.

Le budget initial 2024, est approuvé à la majorité des voix, 23 voix pour et 7 abstentions.

2) ADOPTION DE LA POLITIQUE DES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

Présentation de Mme Anne Navarro, Directrice Générale Adjointe finance, moyens et pilotage

Simplifications apportées

- Concaténation de l'ensemble des décisions liées aux déplacements professionnels dans un document unique.
- Possibilité d'utiliser le taxi si mutualisation avec plusieurs agents en déplacement.
- Petit-déjeuner remboursable si hébergement à titre gracieux (conditionné jusqu'à présent au paiement d'une nuitée soit par l'agent soit pas l'établissement via BC).
- Les justificatifs de frais de repas ne sont plus demandés*
 - Remboursement sur présentation d'une déclaration sur l'honneur (via un formulaire) attestant du nombre de repas pris au tarif forfaitaire, au tarif administratif et du nombre de repas offert.La déclaration devra être signée par l'agent et par l'ordonnateur qui devra se prémunir de la sincérité de la déclaration.

* Sauf pour les missions prises en charge sur de contrats européens ou sur un contrat pour lequel le règlement financier exige la transmission des justificatifs dès le 1^{er} euro.

19

Modifications des taux de remboursement maximums 1/2

- Depuis la mise en application de la modification du décret sur les déplacements professionnels en date du 22 septembre 2023 :
 - le forfait réglementaire de remboursement des frais de repas en France est passé de 17,50 € à 20 €.

	Personnalités extérieures et enseignants et chercheurs invités		
	Décret	Délibération actuelle caduque au 31.12.2023	Proposition
Repas en France métropolitaine et DOM-TOM	20 €	Maximum 30,50 €	Maximum 35 €

Modifications des taux de remboursement maximums 2/2

- Depuis la mise en application de la modification du décret sur les déplacements professionnels en date du 22 septembre 2023 :
 - les forfaits règlementaires des remboursements des frais d'hébergement en France ont été augmentés.

Hébergement	Personnels UniCA et extérieurs (hors personnalités extérieures et associés)		
	Décret	Délibération actuelle caduque au 31.12.2023	Proposition
Ville < 200 000 habitants	90 €	120 €	120 €
Ville > 200 000 habitants	120 €	120 €	130 €
Commune de Paris	140 €	120 €	140 €
Agents RQTH et en situation de mobilité réduite	150 €	120 €	150 €

La Politique des Déplacements Professionnels au sein d'Université Côte d'Azur, est approuvée à l'unanimité des voix.

20

3) ACCEPTATION D'UN DON AU PROFIT DU DÉPARTEMENT GEIL DE L'IUT

Présentation de Mme Anne Navarro, Directrice Générale Adjointe finance, moyens et pilotage

Mireille SCAVENNEC CHIOCCI souhaite faire un don d'un scooter électrique EVT type 4000 (pour un usage pédagogique) au profit du département de Génie Électrique et Informatique Industrielle de l'IUT Nice Côte d'Azur, campus Fabron.

L'acceptation d'un don de scooter électrique au profit de l'IUT, est approuvée à l'unanimité des voix.

4) ADOPTION DES TARIFS 2023-6

Présentation de Mme Anne Navarro, Directrice Générale Adjointe finance, moyens et pilotage

- Tarifs des installations et prestations d'UniCAsport
- Ajout de tarification des nouvelles prestations proposées

Extrait du Procès-Verbal de la séance du conseil d'administration d'Université Côte d'Azur du 11 décembre 2023

- Ajout de tarification de location d'une nouvelle salle
- Modification de tarification de location suite à des travaux

➤ Tarifs de l'Université Internationale d'Eté de Nice

La nouvelle grille tarifaire pour l'UIEN entrera en vigueur immédiatement.

Il s'agit principalement d'un rehaussement des tarifs pour les extérieurs (après étude de marché), les stages spécifiques et pédagogiques, les groupes, ainsi que d'une baisse des tarifs pour les étudiants de Université Côte d'Azur et ERASMUS.

Concernant la nouvelle tarification de l'UIEN pour les extérieurs :

-passage de 400€ à 480€ par session en présentiel (40h de cours) en FLE, ANGLAIS et RUSSE.
-harmonisation des tarifs : 960€ pour 2 sessions au lieu de 800€, 1440€ pour 3 sessions au lieu de 1200€.

-passage de 200€ à 240€ par session de RUSSE en ligne.

-distinction entre les stages spécifiques et les stages pédagogiques (qui sont des cours de didactiques et qui nécessitent une préparation et du contenu beaucoup plus approfondi que les sessions classiques) et changements de volumes horaires et tarifs : pour les stages spécifiques, création d'un tarif à 240€ pour 20h de cours et 480€ pour 40h de cours, au lieu de 600h pour 50h de cours.

Pour les stages pédagogiques, création d'un tarif à 350€ pour 20h de cours et 700€ pour 40h, au lieu de 600€ pour 50h de cours.

Une remise de 10% (environ) sera appliquée sur le tarif « groupes » pour FLE, ANGLAIS et RUSSE (en présentiel). Il passera donc de 360€ à 430€.

Concernant la nouvelle tarification de l'UIEN pour les étudiants Université Côte d'Azur + ERASMUS :

-passage de 360€ à 250€ par session en présentiel (40h de cours) en FLE, ANGLAIS et RUSSE.
-harmonisation des tarifs : 500€ pour 2 sessions au lieu de 720€, 750€ pour 3 sessions au lieu de 1080€.

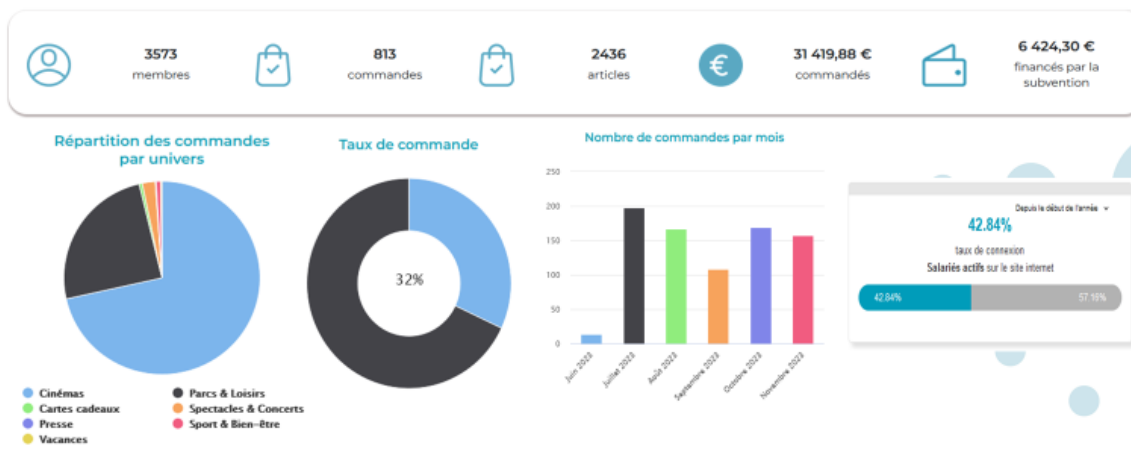
La modification du Recueil des tarifs d'Université Côte d'Azur, est approuvé à la majorité des voix, 28 voix pour et 2 abstentions.

5) MISE À JOUR DES MONTANTS DES SUBVENTIONS ET QUOTAS PAR NATURE DE PRESTATION DE LA PLATEFORME DE BILLETTERIE DES PERSONNELS

Présentation de Mmes Jennifer BAUDON et Floriane GALLAIS, Pôle Santé et Qualité de Vie au Travail

Un avis favorable du Comité Social d'Administration d'Etablissement a été rendu le 13 septembre 2023.

Bilan utilisation de la plateforme et de la subvention



Proposition d'ajustements de fin d'année

22

- Conformément à nos engagements, pour être au plus proche des attentes et besoins des personnels et améliorer leur pouvoir d'achat (enquête de satisfaction)
 - **Augmentation des quotas Cinéma + Parcs de loisirs** jusqu'à fin janvier 2024
 - **Nouvelles Offres sur les forfaits de ski** du 01/12 au 08/01/2024
 - **Subvention de e-cartes cadeaux** du 01/12 au 08/01/2024

Proposition d'augmentation des quotas jusqu'à fin janvier 2024

Pour les billets cinéma:

➤ A compter de décembre 2023 : de 4 à **6 billets/mois/agent.**

• Pour les billets parcs et loisirs:

➤ A compter de décembre 2023 : de 8 à **10 billets/mois/agent.**



UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR 

23

Proposition d'un offre flash sur les forfaits de ski du 01/12 au 08/01/2024

Subvention via SKIPOWER présent sur la plateforme avec environ 150 stations partenaires dont Isola 2000, Auron et le Val D'Allos.

➤ Subvention de 5€ par e-chèque avec un quota de 4 /agent.

➤ Subvention de la carte pass nécessaire à la recharge des forfaits avec un quota de 4/agent

Auparavant les personnels bénéficiaient de contremarques aux tarifs remisés par le prestataire uniquement sans subvention (gérés par le CASUN).



UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR 

Proposition de Subvention de e-cartes cadeaux du 01/12 au 08/01/2024

- Subvention de 4€ par e-carte cadeau avec un quota de 4 /agent.
- Enseignes sélectionnées: Cultura, Cdiscount, Decathlon, Footlocker, Adidas, Magasin U, Géant Casino, Auchan, H&M, Verbaudet, Okaïdi/Obaïdi, Kiabi, Asos et Nocibé.

Auparavant les personnels ne bénéficiaient pas de ces offres.

L'offre de fin d'année sera ajustée sur les années à venir, en fonction du budget consommé et de l'intérêt porté par les personnels.



24

Tableau des offres subventionnées offres de fin d'année

BILLETS	TARIFS PRESTATAIRE	TARIFS SUBVENTIONNES	Coût subvention	Quota défini	Quota souhaité
Cinéma Pathé Nice	8,90€	6,50€	Coût subvention: 2,40€/billet.	Quota cinéma: Tout cinéma confondu	Quota cinéma
Cinéma CGR France, Megarama Nice Vauban, Les Variétés Nice, Rialto Nice , Cineum Cannes & L'Olympia Cannes.	7,40€ 7,10€ 7€ 7€ 7,5€ 7€	5€	Coût subvention CGR: 2,40€/billet Coût Megarama: 2,10€/billet → 2,20€/billet Coût Variétés et Rialto: 2€/billet Coût Cineum Cannes: 2,50€/billet Coût l'Olympia Cannes: 2€/billet	4 E-billets/mois/agent.	6 E-billets/mois/agent.
Bois des Lutins	Adulte: 14,50€ 8,50€ (- 4ans)	9€ 6€ (- 4 ans)	Coût subvention : 5,5€/billet. Coût subvention: 2,5€/billet.	Quota Parcs & Loisirs: Tout offre confondu Par mois/agent.	Quota Parcs & Loisirs: Par mois/agent.
Village des Fous	Enfant: 11,50€	9€	Coût subvention: 2,5€/billet.	8 E-billets	10 E-billets
Village des Fous	Adulte: 14,50€	10€	Coût subvention: 4,5€/billet.		



Suite Tableau Comparatif

BILLETS	TARIFS PRESTATAIRE	TARIFS SUBVENTIONNES	Coût subvention	Quota Défini	Période de l'offre
Musée océanographique Enfant	9€	6€	Coût subvention: 3€/billet		
Musée océanographique adulte	15€	10€	Coût subvention: 5€/billet.		
Canyon Forest Enfant	19€	15€	Coût subvention: 4€/billet		
Canyon Forest Adulte	21€	17€	Coût subvention: 4€/billet		
SKIPOWER	10€ - 20€ 50€ - 120€	5€ - 15€ 45€ - 115€	5€/ E-chèques 5€/Ski pass	4 E-chèques /agent 4 Ski Pass/agent	Du 01/12 au 08/01/2024
E-cartes cadeaux			Coût subvention: 4€/e-cartes	4 e-cartes/agent	Du 05/12 au 08/01/2024



25

Complément d'informations sur l'offre SKIPOWER

- Subvention de 5€ pour la carte Skipass nécessaire pour pouvoir acheter ou recharger son forfait de ski (+ de 150 stations partenaires) avec un quota de 4/agent.

Seul les frais d'envoi restent à la charge du personnel (coût entre 3,50€ et 8,50€ en fonction du type d'envoi lettre suivi ou Envoi Recommandé).

- Subvention de 5€ sur les e-chèques avec un quota de 4/agent.

Station	Tarif plateforme	Tarif Subventionné
Isola 2000	36€	31€
Auron	36€	31€
La Foux D'Allos	38,30€	33,30€



La modification des montants des subventions et quotas par nature de prestation de la plateforme de billetterie des personnels, est approuvé à l'unanimité des voix.

6) PRÉSENTATION DU BILAN 2023 DES DÉCISIONS VISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-Président du Conseil d'Administration

Le bilan 2023 des décisions visées par délégation de pouvoir a été présenté aux membres pour information.

II – QUESTIONS STRATEGIQUE

7) ADOPTION DU PLAN PLURIANNUEL IMMOBILIER

Présentation de M. Mathieu BAREA-FERNANDEZ, Directeur du Patrimoine

Plan pluriannuel d'Investissements:

- outil de planification et de prospective
- arrête et pérennise une capacité budgétaire
- nécessaire à l'adaptation du patrimoine immobilier
- deux grandes catégories :

A/ la stratégie d'intervention pour la pérennisation et l'adaptation du patrimoine immobilier au regard des différentes obligations réglementaires (maintenance, écologie, énergie, accessibilité...)

B/ les grands projets immobiliers (CPER, auto-financement) type rénovation lourde, construction (campus santé)

Plan pluriannuel d'Investissements:

A/ La stratégie d'intervention pour la pérennisation et l'adaptation du patrimoine immobilier au regard des différentes obligations réglementaires (maintenance, écologie, énergie, accessibilité...)

Le PPI se décline selon les objectifs et thématiques prioritaires suivants :

1 - Maintien des performances initiales : travaux programmables à réaliser tout au long du cycle de vie du bâtiment pour maintenir l'usage de ce bâtiment tel qu'il était à sa livraison. Il s'agit du socle de dépenses récurrentes à budgéter et à sanctuariser pour, d'une part, préserver les biens et prévenir des dégradations prématurées et coûteuses et, d'autre part, permettre d'accueillir les occupants dans les conditions requises de confort, d'hygiène et de sécurité.

- 1.1 - Clos et couvert : étanchéité à l'eau et à l'air
- 1.2 - Conformité réglementaire : sécurité, santé, environnement
- 1.3 - Entretien courant ; gros entretien récurrent adapté à l'âge des ouvrages et installations



UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR



Plan pluriannuel d'Investissements:

A/ La stratégie d'intervention pour la pérennisation et l'adaptation du patrimoine immobilier au regard des différentes obligations réglementaires (maintenance, écologie, énergie, accessibilité...)

Le PPI se décline selon les objectifs et thématiques prioritaires suivants :

2 - Amélioration des performances intrinsèques : Les travaux relevant de cette catégorie visent à adapter le bâti ou les installations aux nouvelles contraintes et besoins de manière à les rendre plus performants et qu'ils puissent répondre aux nouvelles exigences. Il s'agit soit de remplacer un ouvrage ou une installation disposant de meilleures qualités, soit d'adapter l'existant à un usage spécifique qu'il n'était en capacité d'assurer.

- 2.1 - Performance énergétique du bâti (protection solaire, isolation,...)
- 2.2 - Performance énergétique des installations techniques
- 2.3 - Accessibilité
- 2.4 - Solidité vis-à-vis du risque sismique



UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR



Plan pluriannuel d'Investissements:

A/ La stratégie d'intervention pour la pérennisation et l'adaptation du patrimoine immobilier au regard des différentes obligations réglementaires (maintenance, écologie, énergie, accessibilité...)

Le PPI se décline selon les objectifs et thématiques prioritaires suivants :

3 - Amélioration des conditions d'usage – fiabilisation : Il s'agit de doter les campus universitaires en particulier de conditions adaptées à l'évolution des usages et du contexte du XIX^{ème} siècle.

- 3.1 Réseau informatique
- 3.2 Sécurité
- 3.3 Cadre de vie : végétalisation, lieux de vie



UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR



28

Plan pluriannuel d'Investissements: ARBITRAGES POSITIFS

B/ les grands projets immobiliers (CPER, auto-financement) type rénovation lourde, construction (campus santé)

- Valrose : création d'une salle machine DSI : 1 520 K€
- Valrose : création du centre de diffusion de la culture scientifique : 3 000 K€ (500 K€ en 2024, 1 1250 K€ en 2025 et 2026)
- Valrose : construction animalerie bâtiment S : 3 950 K€ en 2024
- Pasteur : remplacement des volets désenfumage : 1 023 K€
- Archimed BU : 450 K€
- Archimed étanchéité : 1 165 K€ (690 K€ en 2024 + 690 K€ en 2025)
- Pasteur : rénovation R+5, R+12, R+13 : 1 750 K€
- Carlone : rénovation du Parvis et accessibilité PMR : 800 K€
- Valrose : rénovation ISBA : 680 K€
- Valrose : Campus Santé : 36 M€



UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR



Les laboratoires GREDEG (UMR 7321), CERDACFF (UMR 7267), ERMES (UPR 1198), GRM (UPR 4711) et ESPACE (UMR 7300) souhaiteraient adhérer à ce GIS pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature de la convention.

Le Conseil Académique du 7 Décembre 2023 donnera son avis sur l'adhésion au GIS GRALE.

Il est demandé une délibération du Conseil d'Administration afin de valider l'adhésion au GIS.

L'adhésion au Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) Groupement de Recherches sur l'Administration Locale en Europe (GRALE), est approuvée à l'unanimité des voix.

9) LABELLISATION DES UNITÉS DE RECHERCHE D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Présentation de Mme Johanna ZERMATI, Directrice de la Recherche, Valorisation et Innovation

Un avis favorable du Conseil académique a été rendu le 7 décembre 2023.

Dans le cadre du prochain Contrat Quinquennal 2024 – 2028 et en lien avec la Vague C de contractualisation, Université Côte d'Azur propose la labellisation des Unités de Recherche comme présenté dans le document annexé à ce formulaire.

Le Conseil Académique du 7 Décembre donnera son avis sur ces labellisations.

Il est demandé une délibération du Conseil d'Administration afin de valider la labellisation des Unités de Recherche Université Côte d'Azur.

30

La labellisation des Unités de Recherche d'Université Côte d'Azur, est approuvée à la majorité des voix, 24 voix pour et 6 abstentions.

IV – QUESTIONS FORMATION ET VIE UNIVERSITAIRE

10) ADOPTION DES PROCEDURES D'ATTRIBUTION DES BOURSES 2023-4

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-Président Formation

Un avis favorable du Conseil académique a été rendu le 7 avril 2022.

Procédure d'attribution de bourses de mobilité dans le cadre du projet Campus-Franco Indien de l'École Universitaire de Recherche « Life & Health Sciences Graduate School »- LIFE

Les laboratoires de l'EUR LIFE comptent de nombreux chercheurs et des enseignants-chercheurs dont l'activité est visible au plus haut niveau international. Les laboratoires souhaitent mettre à profit leur potentiel en envoyant les étudiants les plus brillants dans les filières de masters qu'ils contribuent à développer dans des laboratoires partenaires à l'international. En partenariat avec les départements disciplinaires et les laboratoires relevant du périmètre de l'EUR, celle-ci souhaite proposer des bourses de mobilité qui constitueront

Extrait du Procès-Verbal de la séance du conseil d'administration d'Université Côte d'Azur du 11 décembre 2023

une aide permettant à ces étudiants d'effectuer leur stage dans un laboratoire dans un des universités partenaires en Inde dans le cadre du projet Campus Franco-Indien et d'inviter des étudiants des universités partenaires Indiens pour effectuer leur stage dans uns de les laboratoires rattachés à l'École Universitaire de Recherche Life & Health Sciences.

Les Universités partenaires en Inde sont :

- *Ashoka University*
- *The Indian Institute of Sciences (IISc)*
- *Indraprastha Institute of Information Technology Delhi (IIIT-Delhi)* (pour renforcer la composante numérique et santé)

Ou tout autre partenaire de ces Universités dans le cadre du projet de Campus Franco-Indien porté par Université Côte d'Azur.

La bourse pourra être mise en place lors du second ou quatrième semestre du Master Sciences du Vivant de l'EUR LIFE ou dans les Masters des partenaires Indiens, pour la durée de leur stage M1 (5 mois) ou M2 (6 mois), le tout ne pouvant excéder une durée maximale de 6 mois.

Le principe et le fonctionnement de cette bourse sont décrits ci-après. L'EUR LIFE est libre d'utiliser ou non ce dispositif, à la mesure des moyens qu'elle souhaite y consacrer et des besoins de ses filières de master.

La bourse est attribuée pour une période de 5 mois pour les M1 et de 6 mois pour les M2 à raison de 1.000 euros par mois par étudiant et servira notamment à couvrir les frais de séjour (logement...).

En complément, l'EUR LIFE prendra en charge directement par bon de commande, le voyage France-Inde (aller-retour) pour les étudiants obtenant cette bourse.

La procédure d'attribution de bourses de mobilité dans le cadre du projet Campus-Franco Indien de l'École Universitaire de Recherche « *Life & Health Sciences Graduate School* » - LIFE, est approuvée à l'unanimité des voix.

Procédure d'attribution de bourses au mérite (bourses d'excellence) spécifiques au bénéfice d'étudiants français ou étrangers inscrits dans le Master 2 relevant de l'École Universitaire de Recherche « *Life & Health Sciences Graduate School* »- LIFE

Les laboratoires de l'EUR LIFE comptent de nombreux chercheurs et des enseignants-chercheurs dont l'activité est visible au plus haut niveau international. Les laboratoires souhaitent mettre à profit leur potentiel en attirant les étudiants les plus brillants dans les filières de masters qu'ils contribuent à développer. En partenariat avec les départements disciplinaires et les laboratoires relevant du périmètre de l'EUR, celle-ci souhaite proposer des bourses au mérite qui constitueront une aide permettant à ces étudiants pour le semestre 3 de leur parcours au sein du Master Sciences du Vivant.

La bourse pourra être mise en place pour 4 mois lors du troisième semestre du Master Sciences du Vivant.

Le principe et le fonctionnement de cette bourse sont décrits ci-après. L'EUR est libre d'utiliser ou non ce dispositif, à la mesure des moyens qu'elle souhaite y consacrer et des besoins de ses filières de master.

Ce dispositif n'est pas cumulable avec d'autres financements d'Université Côte d'Azur.

La bourse est attribuée mensuellement sur 4 mois (de septembre à décembre) ; à raison de 1.000 euros par mois par étudiant.

La procédure d'attribution de bourses au mérite (bourses d'excellence) spécifiques au bénéfice d'étudiants français ou étrangers inscrits dans le Master 2 relevant de l'École Universitaire de Recherche « *Life & Health Sciences Graduate School* » - LIFE, est approuvée à l'unanimité des voix.

11) MODIFICATIONS DE DIPLÔMES D'ÉTABLISSEMENT

Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Études et de la Formation

Un avis favorable du Conseil académique a été rendu le 12 octobre 2023.

IDEX : Création d'un tarif réduit pour le Certificat Science Booster

7. SOUTENABILITE FINANCIERE DE LA FORMATION		
Détermination des droits d'inscription		
Droits systémotiques :	37 €	Indiqué pour information. Ne rentrent pas dans le calcul d'autofinancement de la formation car recette fléchée pour la bibliothèque et l'université lors de l'inscription
Droit d'inscription plein tarif n°1 :	843 €	Droits d'inscription moyen équilibre pour 15 étudiants : 700 €
Droit d'inscription n°2 (DI 2) :	543 €	Précisez pour quels types d'apprenants cela s'applique : Tarif réduit Etudiants UniCA
Droit d'inscription n°3 (DI 3) :		Précisez pour quels types d'apprenants cela s'applique :
Droit d'inscription n°4 (DI 4) :		Précisez pour quels types d'apprenants cela s'applique :
Nombre d'apprenants		
Nb d'apprenants plein tarif :	11	Le nombre d'étudiants inscrits par tarif est reporté dans le tableau des simulations de recettes en bas de page.
Nb d'apprenants DI 2 :	2	
Nb d'apprenants DI 3 :	0	
Nb d'apprenants DI 4 :	0	

! Seules les cases jaunes sont à remplir !

C'est le tarif moyen par étudiant pour garantir l'équilibre du DU : si le groupe était complet (15 étudiants), il faudrait en théorie que chacun des étudiants paie ce montant pour couvrir les dépenses.

Cela implique de fixer un tarif d'inscription plein tarif supérieur à ce montant, afin de :

- garantir la rentabilité du DU avec un nombre d'étudiants inscrits < 15 (voir cellule C35) ;
- permettre les inscriptions d'étudiants exonérés ou en tarifs réduits

Equilibre financier							
	CM (en HETD)	TD	TP (en HETD)	TOTAL DU (en HETD)	dont heures non mutualisées	Coût affecté TD pour 1 groupe	
Coût de l'enseignement	TOTAL Heures de formation (en HETD)	93,00	24,00	0,00	117,00	117,00	6 013 €
	semestre 1	93,00	24,00	0,00	117,00	117,00	6 013 €
	semestre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	- €
	semestre 3	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	- €
	semestre 4	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	- €
	semestre 5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	- €
	semestre 6	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	- €
Coût indirect (gestion administrative / utilisation des infrastructures)	Nombre d'heures moy. Diplôme UCA (en HETD)			573,00			
	Coût support d'un étudiant UCA (en €)			1 467 €			
Coût de fonctionnement spécifique	Coût administratif par étudiant DU (Net DU / 573) x 1467 €						300 €
	Fournitures spécifiques diverses						
	Déplacements des intervenants						
	Frais de réception						
	Autres prestations						
TOTA dépenses de fonctionnement							0 €

C'est le coût dédié à l'enseignement du DU. Valorisation des heures non mutualisées au coût moyen d'une vacation

C'est le montant minimum auquel doit être fixé le tarif d'inscription des étudiants non soumis au plein tarif, afin de couvrir leur coût indirect

Seuil de rentabilité (nb d'inscrits minimum au plein tarif)	11,06	Si ce nombre d'étudiants est inscrit au plein tarif, le DU est forcément autofinancé (valable pour 1 groupe).
Nombre de groupes	1	

	Simulation	Résultat net (dépenses-recettes)
Dépenses	Dépenses enseignement	6 013 €
	Dépenses indirectes	3 894 €
	Dépenses de fonctionnement	0 €
	Total dépenses	9 907 €
	Coût moyen par étudiant	762 €
Recettes	Total Recettes	10 359 €
	Recette moyenne par étudiant	797 €
Résultat net DU	RESULTAT NET	452 €
	RESULTAT NET PAR ETUDIANT	35 €

Simulation recettes		
Nbre d'inscrits prévisionnel	Tarifs	Recettes
Plein tarif n°1	11	843 €
Tarif réduit n°2	2	543 €
Tarif réduit n°3	0	0 €
Tarif réduit n°4	0	0 €
Total	13	10 359,0 €
Recette moyenne par étudiant		796,8 €

Outils d'aide et de simulation

Nbre de groupes: 1
 /!/, le coût lié à l'enseignement est multiplié par le nombre de groupe !
 Ex : si le DU excède 15 étudiants, il sera considéré que les heures de cours doivent être enseignées 2 fois (2 groupes d'étudiants).

Montant des subventions ou conventions (onglet 2. DESCRIPTION FORMATION) : 0,00 €

Avis DAF (commentaires) :

La modification de tarif de diplôme d'établissement, est approuvée à la majorité des voix, 22 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention.

12) VALIDATION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION SANITAIRE DE L'INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINÉSITHÉRAPIE

Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Études et de la Formation et de Monsieur Arnaud CHOPLIN, Directeur général de l'IFMK Niçois

Un avis favorable du Conseil académique du 7 décembre 2023 a été rendu.

Arnaud CHOPLIN prend la parole et explique que depuis 2006 c'était un agrément initial puisque l'association à cette époque-là avait été dissoute pour des raisons qu'il ignore. En 2006, il y a eu une demande d'agrément auprès de la région puisque notre ministère de rattachement et nos diplômes sont encore délivrés par la DREES Ministère de la santé. L'agrément comme le financement sont organisés par la Région Sud au même titre que l'IFMK de Marseille. Nous sommes passés établissement-composante, à notre demande nous voulions intégrer l'Université et entre temps le Conseil d'État a donné la gratuité aux étudiants, ensuite nous avons négocié avec la Région Sud qui nous a rassuré sur le financement puisque Marseille était en totalité financée et nous avons les mêmes tarifs. Le fait d'avoir été passé établissement-composante, il y a un dossier de demande d'agrément initial, comme si nous Université Côte d'Azur, avons créé vraiment un IFMK (450 à 500 étudiants dans cet IFMK). Ce dossier est très important, c'est ce qui va nous donner l'agrément et donc le financement de toute la formation. Il y a trois parties, nous avons la connaissance de ce dossier, donc nous avons rempli le maximum d'éléments le mieux possible pour que Pascal CREMOUX puisse véritablement reprendre le dossier à sa main et inscrire les éléments que nous n'avons pas (éléments administratifs détenus par l'Université Côte d'Azur).

Pascal CREMOUX prend à son tour la parole en expliquant que le dossier est complet puisqu'il l'a complété et validé en CAC (36 voix pour et 6 abstentions). Il faut redemander l'agrément auprès de la Région et après avis de l'ARS également pour former les étudiants qui sont déjà en cours de formation pour qu'il y ait une continuité de la promotion et qu'il soit totalement transparent pour eux d'un passage de l'établissement associatif IFMK N et un passage à Université Côte d'Azur.

C'est un dossier qui peut être téléchargé et à disposition, toutes les pièces jointes (42 sous-dossiers en tout) et il demande tous les CV des formateurs plus les preuves de diplôme...

Marc DALLOZ relève une erreur qu'il faut rectifier, c'est que dans les statuts, le premier document, il est encore fait référence au fait que le représentant de l'administration serait nommé par le DGS, alors que nous avons voté en Conseil d'Administration qu'il serait élu par l'ensemble des personnels administratifs.

Le dossier de demande d'autorisation sanitaire des instituts de formation des professions paramédicales pour la Formation au Diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute comme annexé, est approuvé à l'unanimité des voix.

V – CONVENTIONS

CONVENTIONS D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-Président du Conseil d'Administration

Les conventions d'Université Côte d'Azur et les avenants à la convention cadre de reversement sur l'aide attribuée par l'ANR dans le cadre de l'action Instituts interdisciplinaires d'intelligence artificielle (3IA), sont approuvés à l'unanimité des voix.

Plus rien ne reste à délibérer, la séance est levée à 16H45
Dates du prochain conseil d'administration : 9 Janvier 2024